BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

BUDGET PRINCIPAL

L'établissement du Budget 2006 doit permettre la poursuite des aménagements du centre ville autour du secteur des halles municipales.
Il traduira également notre volonté d'accompagnement d'opérations de proximité destinées à améliorer la qualité de la vie.

Ainsi sera engagé un nouveau plan d'entretien et de réfection des voiries destiné à améliorer en particulier la propreté et l'environnement.
De même sera inscrit au budget la réalisation de la Maison Commune Emploi Formation et du Centre Social Multiservices. Les crédits prévus pour l'acquisition du bâtiment ont été inscrits au budget 2005.

Je vous rappelle que la deuxième phase des travaux de restructuration intérieure des halles, avec en 2006 et 2007 la création d'une médiathèque, sera assurée par la Communauté de Communes qui en a la maîtrise d'ouvrage.

Les acquisitions foncières seront effectuées en ce début d'année auprès de Réseau Ferré de France pour effectuer le prolongement dans Lourdes de la Voie Verte.

Des travaux seront conduits au Château-Fort avec la confortation des maçonneries, la poursuite de la réfection des courtines et d'une partie de la toiture et la mise aux normes des Réseaux électriques.

Le Programme d'Intérêt Général en partenariat avec l'Etat et l'ANAH, pour réhabiliter des logements locatifs ou de propriétaires occupants sera poursuivi en 2006.

Quatre objectifs avaient été retenus :
- offre locative privée diversifiée,
- résorption de l'habitat insalubre,
- adaptabilité des logements pour les personnes âgées ou handicapées,
- amélioration du confort des logements des propriétaires occupants.

L'aménagement des rues du centre ville avec l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et l'aménagement des halles sont des actions inscrites dans le Contrat de Pays et L'O.M.P.C.A.. qui prévoient en outre des aides à allouer aux commerçants des halles pour leur permettre de mettre leurs étals aux normes d'hygiène et de sécurité, et aux commerçants du centre-ville pour que soit assurée la réhabilitation de leurs commerces (façades et réorganisation des vitrines).

Ces réalisations seront assurées avec des taux de fiscalité toujours inchangés et identiques à ceux de 1998, pour trois des quatre taxes directes locales : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties.
Cette décision, conforme à notre engagement de Pacte Fiscal, est tributaire des contraintes budgétaires liées au quasi-blocage depuis 2005 de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Aussi, cet engagement dépendra également de la communication définitive des bases fiscales qui permettra d'entériner la fixation des taux 2006.

Je vous indique que les taux moyens nationaux pour les communes de 10.000 à 20.000 habitants étaient déjà en 2005 largement supérieurs aux taux de notre commune :

Taxe d'habitation : 15,08 % contre 10,87 % pour **LOURDES**
Taxe foncière bâti : 21,44 % contre 16,06 % pour **LOURDES**
Taxe foncière non bâti : 58,46 % contre 26,78 % pour **LOURDES**

La progression des taux de plus de 2,00 % annoncée par le Conseil Général pour 2006, confortera la part de l'imposition départementale et régionale au-delà de 50 % du produit global des impôts locaux.

D'autre part, je vous rappelle que la Communauté de Communes du Pays de **LOURDES** (C.C.P.L.) a décidé la mise en application, à compter de 2004, d'une Taxe Professionnelle unique qui s'applique, de ce fait, à notre collectivité.

Le produit de la Taxe Professionnelle reversé par la Communauté de Communes n'évolue pas car il est calculé sur la base des éléments fiscaux de 2003.

Le dynamisme de cette taxe bénéficie en premier lieu à la Communauté de Communes qui redistribue, conformément aux textes réglementaires avec la Dotation de Solidarité, seulement une partie de la progression de cette taxe pour tenir compte de ses charges de fonctionnement, des actions qu'elle est amenée à réaliser et de la solidarité entre les communes membres.

D'autre part, je vous précise que le maintien des taux s'effectue malgré certaines contraintes, à savoir :
- une revalorisation de seulement 1,018 des bases de la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière bâtie,
- un taux d'inflation qui s'est établi en 2005 à 1,8 %, alors que la Dotation Globale de Fonctionnement forfaitaire ne progresse en 2006 que de façon très faible (25% du taux de progression des ressources de la DGF, soit environ 0,68%).

Or, la Dotation Globale de Fonctionnement, qui a depuis 2004 une assiette élargie avec l'intégration de la part salaires de la taxe professionnelle, représente près de 30 % des recettes de fonctionnement de notre collectivité (7.919 219 Euros perçus en 2005). Sa stagnation va réduire les marges de manœuvre budgétaire.

Je précise en outre que la ville ne fait plus partie des villes percevant la Dotation de Solidarité Urbaine soit une perte de recettes de plus de 174 000 euros.

Suivant les mêmes critères, la Ville n'est plus éligible à la Dotation Globale d' Equipement à compter de 2006, soit une perte de recettes d' investissement moyenne de 40 000 euros par année.

Les autres recettes de fonctionnement, à savoir essentiellement le produit des services du domaine, progressent peu malgré une augmentation des tarifs 2005 pour les droits de voirie, les taxes d'encombrement, les droits de place aux halles, les droits d'entrée aux piscines et les opérations funéraires.

Les principaux postes de dépenses vont continuer à connaître une augmentation, au premier rang desquels : les frais de personnel.

La progression de ce poste, d'environ 2,50 %, soit 200.000 Euros par rapport aux crédits inscrits en 2005, s'explique par les évolutions habituelles des déroulements de carrières, par la hausse du point d'indice du SMIC, par de nouveaux postes à pourvoir (instruction des permis de construire et du suivi de la sécurité des bâtiments publics ou accueillant du public), et par la mise en place de nouveaux contrats (contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat avenir et contrat d'apprentissage).

Il est à noter que les majorations des frais de personnel ne sont plus couvertes par les gains cumulés de la D.G.F. et de la fiscalité directe, ce qui contribue à la diminution progressive des capacités d'autofinancement de la commune.

En outre, s'ajoutent les participations habituelles à des charges extérieures, à savoir les subventions d'équilibre au Golf, au SIVOM du Hautacam, au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour lequel la contribution municipale devra s'accroître de 2,17 %, à la crèche de l'hôpital et à la halte garderie "La Souris Verte" (participation la commune en progression avec la poursuite de la mise en place d'une convention collective).

Je vous précise quelques autres points particuliers dans les dépenses prévisionnelles de la Commune, à savoir :

Le volume prévisionnel des subventions aux associations devrait rester stable par rapport à 2005.

Je porte à votre attention que deux actions importantes initiées en 2005 continueront à avoir une incidence financière sur les charges de fonctionnement, à savoir la mise en place de la nouvelle convention pour les transports en commun qui permet d'allier une desserte correcte des quartiers avec respect de 1'environnement, soit une contribution en hausse de plus de 300.000 Euros par rapport 2004. Le second point correspond à la poursuite de la procédure pour la réalisation d'un lotissement à Anclades avec la participation communale correspondante de 160 000 euros.

La gestion active de la dette permet toutefois d'atténuer la hausse des charges de fonctionnement.
Je vous précise enfin que la C.C.P.L. demeure compétente pour le ramassage des ordures ménagères , mais que le tri et le traitement de celles-ci dépendent du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Pays des Gaves.

En contrepartie, le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères reste fixé par le Conseil Communautaire de la C.C.P.L. qui inclura le coût des prestations de traitement facturées par le Syndicat Mixte.

Les activités dans le domaine scolaire et péri-scolaire ont été transférées le 1er juillet 2005 à la C.C.P.L. en contrepartie d'une diminution du reversement de la taxe professionnelle. Le budget primitif 2006 sera en conséquence minoré des dépenses et recettes liées à ces activités.
Comme cela était indiqué dans la délibération du conseil municipal du 19 novembre 2004, la ville versera comme en 2005 une contribution de 60.000 Euros HT à la société SOPYGEST qui a en charge l'exploitation du Pic du Jer.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le volume des dépenses dépendra du montant définitif de l'autofinancement et des subventions d'investissement à obtenir.

Toutefois, comme en 2005, le montant des emprunts pour les investissements courants devrait représenter moins des deux tiers des dépenses d'investissement retenues, sans dépasser les 1.500.000 Euros.

Je vous rappelle que 971.000 Euros ont été votés en décembre 2005, pour des taux d'entretien du patrimoine, de renouvellement de matériels, pour aménagement de lieux d'activités à l'hôtel de Ville. Des crédits à hauteur de 400.000 Euros ont été inscrits pour l'entretien des voiries et de l'éclairage public.

De nouvelles opérations pourront être retenues, on peut citer :

- renouvellement de matériels roulants dont une balayeuse,
- entretien de la voirie, des feux tricolores, de la signalisation routière et des bâtiments municipaux,
- grandes réparations aux tennis couverts du Béout,
- couverture du boulodrome de Sarsan,
- aménagement de la route départementale 14 (participation)

Les emprunts prévisionnels pour assurer le financement seront modifiés en fonction de la notification des subventions escomptées, telles qu'elles figurent dans les actions retenues dans le Contrat de Pays, avec des aides attendues de l'Etat, de la Région et du Département.
On peut raisonnablement retenir une enveloppe de plus de 1.700.000 Euros pour les opérations inscrites, en sus des subventions reportées.

En fonction des emprunts pour les travaux courants d'investissement, dont
1.500.000 Euros pour le financement des travaux 2005 reportés sur 2006 et de
3.000.000 Euros pour assurer l'équilibre budgétaire des investissements à inscrire en 2006,
la dette s'établirait dans le cas le plus défavorable à la fin de l'année 2006 à
20.525.000 euros, soit 1.309 euros par habitant.

La mobilisation des emprunts n'intervient en effet qu'en fonction des besoins réels de financement et des besoins en trésorerie de la commune.
En outre, je tiens à vous souligner que le recours à un volume réduit d'emprunt depuis 1998, permet d'avoir :
- une dette au 1er janvier 2006, d'environ 18.580 404 Euros
- contre une dette au 1er janvier 2005 de 19.847 190 Euros
- et à comparer à la dette de 1997,soit plus de 35.300.000 Euros.

Cela ne représente plus au 1er janvier 2006 que 1.185 Euros par habitant ,
à comparer à .....2.253 Euros en 1997.

Les références nationales à ce sujet font mention d'un endettement moyen de 1.018 Euros en 2005 pour les communes (tranche 20 à 50.000 habitants).
Le différentiel de volume de dette permet donc d'intégrer cet accroissement d'endettement.
Les annuités d'emprunt ont moins diminué du fait du profil d'extinction de la dette qui est globalement vieillissante.

Elles s'établissaient en 1998 à…… …….. 5.100.000 Euros,
Elles sont prévues en 2006, pour la somme de . . ……. 3.365.000 Euros.
Elles devraient s'établir en 2007, sans nouvel emprunt, à . ……2.850.000 Euros,
et avec un volume d'emprunt de 3.000.000 Euros en 2006, à moins de . .. 3.200.000 Euros.

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

BUDGETS ANNEXES

BUDGET DE L'EAU

Le Budget de l'Eau restera stable par rapport aux années précédentes.
Des crédits sont prévus en investissement à hauteur de…….. 185.000 Euros pour des travaux d'extension de réseaux.
La surtaxe communale ne sera pas augmentée (tarif actuel : 0,03049 euro H.T.).

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Les crédits nécessaires à la fin de la réalisation de la deuxième tranche de travaux de la station d'épuration, engagés et non utilisés au 31 décembre 2005 , seront repris au budget supplémentaire 2006.
Le solde de la subvention de l'Agence de Bassin pour le financement de la station sera également repris au Budget Supplémentaire 2006.

D'autre part, des crédits sont prévus pour des extensions de réseaux et pour des grandes réparations et ce à hauteur de .. .. ……. . .. . 800.000 Euros.
Ils viennent en complément de 500.000 euros reportés de l'exercice 2005 et peuvent être affectés en partie à l'extension de l'assainissement vers la zone de Saux.

Les travaux d'assainissement liés à l'aménagement du centre Ville seront financés d'une part par des crédits reportés à hauteur de 500.000 Euros et par une inscription complémentaire de crédits d'environ 200.000 euros.

Un nouvel emprunt compris entre 1.000.000 et 1.500.000 Euros sera inscrit au budget supplémentaire pour financer ces aménagements.

En fonction de la mobilisation en 2005 de 1.000.000 d'Euros d'emprunts qui ont assuré le financement d'une partie de la deuxième phase de la réalisation de la station d'épuration et des travaux d'assainissement habituels de la commune, une actualisation du montant de la surtaxe communale devra être réalisée.
Elle pendra en compte également les résultats de la procédure de mise en concurrence pour le renouvellement de l'exploitation par délégation du service de l'assainissement et le
Montant de la redevance demandée par le fermier.

BUDGET DU PARKING MUNICIPAL DE LA MERLASSE ET DU STATIONNEMENT PUBLIC PAYANT DE SURFACE

Le budget 2006 sera identique dans sa décomposition à celui de 2005. Les tarifs du parking municipal de la Merlasse progressent pour les deux premières heures de stationnement et plus modérément pour les abonnements et les tarifs de journée ou de nuit.

En investissement, des crédits seront prévus pour l'entretien du bâtiment, avec peinture de la façade extérieure à hauteur de 40.000 Euros et pour l'acquisition d'un matériel de péage avec caisse enregistreuse pour environ 45.000 Euros.

BUDGET DU GOLF

Compte tenu des résultats des années précédentes et de l'évolution normale des charges de fonctionnement et des salaires, l'équilibre du budget 2006 dépendra d'une subvention communale qui ne progressera pas plus que l'inflation constatée en 2005 soit 2,1%.
Les crédits d'investissement affectés à des travaux devraient être de 53.000 Euros HT. contre 33.000 Euros inscrits en 2005.

BUDGET DE L'UNITE FERMIERS MULTIVIANDES

Les travaux terminés depuis 2001, le budget enregistre principalement les loyers versés par la coopérative soit 12.251 Euros HT, qui servent en particulier à assurer l'entretien du bâtiment.
Les crédits votés en 2005 (30.000 Euros) pour l'extension de la salle multiviandes en vue de la fabrication de steaks hachés sont reportés vers l'année 2006.
Un complément de crédits de 5.000 Euros sera inscrit pour les mêmes travaux au budget primitif 2006. Pour cette opération une subvention régionale est attendue pour un montant de 4 500 €.

BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

Le budget sera comparable à celui de l'année 2005. Des crédits sont réservés pour la réalisation d'une nouvelle tranche de caveaux pour environ 6.000 euros.

BUDGET DES ACTIVITES INDUSTRIELLES

Le budget 2006 est identique dans sa structure à celui de 2005. Il comprend les crédits nécessaires pour permettre le paiement des charges courantes (emprunts, amortissements, frais généraux) et les recettes correspondantes des loyers.

Il intègre les crédits nécessaires à la réalisation de l'extension de l'entreprise I.D.C. et ce pour 754.000 euros H.T. avec un financement par emprunt qui sera sollicité en fonction du produit de le vente des bâtiments de l'entreprise D.E.P.